

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C – 2008/29065]

Comité du Service du sang de la Croix-Rouge de Belgique. — Nominations

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 7 décembre 2007, sont nommés en tant que membres du Comité de Direction du Service du Sang de la Croix-Rouge de Belgique :

Le (la) présidente communautaire, Mme Danielle Mallinus Vankerckhove, avenue de Neybergh 44, à 1020 Bruxelles et dont la nomination court jusqu'au 31 décembre 2008 ;

Le trésorier communautaire, M. Daniel Putz (faisant fonction), rue de la Tour 29, à 1450 Cortil-Noirmont et dont la nomination court jusqu'au 31 décembre 2008;

L'économiste communautaire, M. Claude Lermينياux, place de Gibecq 15, à 7823 Gibecq et dont la nomination court jusqu'au 31 décembre 2008;

Le Vice-Président communautaire, M. Jean Remy, avenue des Rouges-Gorges 34, à 1428 Lillois-Witterzee et dont la nomination court jusqu'au 31 décembre 2007;

Le Président provincial, M. Guy Caulier, chemin du Prince 261, à 7050 Masnuy-Saint-Jean et dont la nomination court jusqu'au 31 décembre 2008.

VERTALING

MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

[C – 2008/29065]

Comité van de Dienst van het bloed van het Belgische Rode Kruis. — Benoemingen

Bij besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 7 december 2007 worden benoemd tot lid van het Directiecomité van de Dienst van het bloed van het Belgische Rode Kruis :

De gemeenschapsvoorzitter(ster), Mevr. Danielle Mallinus Vankerckhove, Neyberghlaan 44, te 1020 Brussel en waarvan de benoeming tot 31 december 2008 loopt;

De gemeenschapspenningmeester, de heer Daniel Putz (dienstdoend), rue de la Tour 29, te 1450 Cortil-Noirmont en waarvan de benoeming tot 31 december 2008 loopt;

De gemeenschapsseconoom, de heer Claude Lermينياux, place de Gibecq 15, te 7823 Gibecq en waarvan de benoeming tot 31 december 2008 loopt;

De gemeenschapsondervoorzitter, de heer Jean Remy, avenue des Rouges-Gorges 34, te 1428 Lillois-Witterzée en waarvan de benoeming tot 31 december 2007 loopt;

De provinciaal voorzitter, de heer Guy Caulier, chemin du Prince 261, te 7050 Masnuy-Saint-Jean en waarvan de benoeming tot 31 december 2008 loopt.

REGION WALLONNE — WALLONISCHE REGION — WAALS GEWEST

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

[2008/200288]

Protection du patrimoine

LA LOUVIERE. — Par arrêté ministériel du 4 décembre 2007, la totalité de l'ancien hôpital Saint-Julien, sis rue des Buxiniens 4 et 6, à Boussoit, est classée comme monument, conformément aux dispositions des articles 196 à 204 et 206 à 207 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

Une zone de protection est établie autour du monument, conformément aux dispositions de l'article 209 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

[2008/200291]

Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement. — Office wallon des déchets.
Acte procédant à l'enregistrement de la SA Brussels Recycling Metal "B.R.MeT", en qualité de collecteur de déchets autres que dangereux

L'Inspecteur général,

Vu le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, modifié par le décret-programme du 19 décembre 1996 portant diverses mesures en matière de finances, emploi, environnement, travaux subsidiés, logement et action sociale, par l'arrêt de la Cour d'arbitrage n° 81/97 du 17 décembre 1997, par le décret-programme du 17 décembre 1997 portant diverses mesures en matière d'impôts, taxes et redevances, de logement, de recherche, d'environnement, de pouvoirs locaux et de transports, par le décret du 27 novembre 1997 modifiant le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, par le décret du 15 février 2001, par l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 décembre 2001 relatif à l'introduction de l'euro en matière de déchets, par le décret du 20 décembre 2001 en vue de l'instauration d'une obligation de reprise de certains biens ou déchets, par le décret du 18 juillet 2002 modifiant le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, par le décret du 19 septembre 2002 modifiant les décrets du 27 juin 1996 relatif aux déchets et du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et le décret du 15 mai 2003 modifiant le décret du 11 septembre 1985 organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement dans la Région wallonne, le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets et le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, par le décret